



## **LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ**

**RAPPELE**, qu'au-delà de sa participation active à l'élaboration d'un projet commun dépassant les seules limites du territoire communal, en tant que ville centre, la commune d'Apt a mis à la disposition des structures intercommunales ses moyens humains et ses services.

**OBSERVE**, que cette mise en commun a été constamment et régulièrement renouvelée.

**PRÉCISE**, que la réalisation des projets culturels intercommunaux proposés par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) nécessite des moyens techniques que ne possède pas la CCPAL.

**CONSIDÈRE**, qu'il est nécessaire de fixer le cadre dans lequel les services municipaux accompagneront à nouveau les actions culturelles intercommunales définies par le conseil communautaire de la CCPAL ; et plus particulièrement les projets culturels intercommunaux proposés par le CRI.

**DIT**, que dans le cadre de cette convention, la Ville d'Apt apportera ses compétences au projet intercommunal de la CCPAL proposé par le CRI.

**DIT**, que la Ville d'Apt sera associée à l'équipe administrative et technique de la CCPAL pour la réalisation des projets proposés par le CRI.

**DIT**, que l'agent communal en charge de la Régie Technique (RT) au sein de la DAC sera désigné Régisseur Technique des projets. Il assurera par ailleurs, la veille réglementaire, la sécurité des projets, le management transversal à la réalisation des projets entre les services de la CCPAL, ses partenaires et les services de la Ville d'Apt.

**DIT**, que lors des interventions du personnel de la DAC mis à disposition de la CCPAL, au titre des projets culturels intercommunaux, ce personnel sera placé sous l'autorité du président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

**DIT**, que la CCPAL s'engage à rembourser les frais inhérents à la mise à disposition de personnel tels que définis dans la convention.

**AUTORISE**, Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout acte et document relatifs à cette mise à disposition.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**